

CONCERNE

Catégorie 1 : Manutentionnaire, cariste, préparateur de commande.

Catégorie 2 : Service expédition, encadrement, responsables qualité, sécurité environnement.

PRÉREQUIS

Aucun prérequis n'est nécessaire.

OBJECTIFS

- Sensibiliser les personnes aux risques présentés par les marchandises dangereuses.
- Connaître et respecter les prescriptions réglementaires générales et applicables au poste de travail.
- Évaluer et analyser les risques liés au transport.

DURÉE

0,5 ou 1 jour

SANCTION

Attestation de compétences

PÉDAGOGIE

Alternance théorie et mises en applications pratiques.
Formation adaptée au contexte spécifique de l'entreprise.

LIEU

EN ENTREPRISE

CONTENU DÉTAILLÉ

0,5 jour pour les personnes de catégorie 1

1 jour pour les personnes de catégorie 2

Obligation pour l'ensemble des salariés impliqués dans les opérations de chargement/déchargement, de stockage ou d'expédition de matières dangereuses d'avoir reçu une formation conforme à l'article 1.3 de l'ADR afin d'optimiser la sécurité.

Identification et classification des produits dangereux

- Origine et nature
- Famille de produit - caractéristique et dangers

La réglementation du transport des matières dangereuses

- Les organismes
- Au niveau international et national
- Identification et classification des matières dangereuses

Conditionnement et emballage

- Les règles de construction - codes et identification
- Marquages et étiquetage des emballages

Les prescriptions de chargement

- Limitations et lieux de chargement et de déchargement
- Obligation du transporteur, du chargeur, du conducteur

Signalisation des véhicules

Les documents réglementaires

- Certificats d'agrément des véhicules - documents de transport
- Consignation de sécurité - certificat de formation
- Certificat de jaugeage - Attestation d'équipement ABR

Les prescriptions particulières au transport des déchets

Les responsabilités des chargeurs et des transporteurs

Prévention des risques

- Équipement de protection
- Protocole de sécurité